

# GUIDE DES MESURES SANITAIRES DE PRÉVENTION

## Établissement du Plessis-Robinson

Ce document rassemble les consignes et les précautions applicables dans le cadre de la lutte contre la **propagation du COVID-19** pour les salariés, les prestataires et les visiteurs présents sur le site du Plessis-Robinson durant la phase de confinement.

Mis à jour le 01 / 04 / 2020



**CORONA  
VIRUS**

## QU'EST CE QUE LE COVID-19 ?

Le **COVID-19**, ou *Coronavirus*, provoque des maladies allant d'un simple rhume à des pathologies plus sévères comme le MERS-COV ou le SRAS.

Les symptômes principaux sont **la fièvre**, des signes de **difficultés respiratoires** de type toux ou essoufflement ainsi que **la perte d'odorat et de goût**.

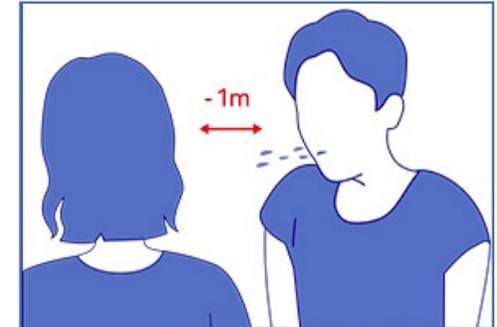


# 1 COMMENT SE TRANSMET-IL ?

Le virus se transmet par **les gouttelettes** (sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux).

Un contact étroit avec une personne malade, asymptomatique ou pas, est nécessaire pour transmettre la maladie en l'absence de mesures de protection.

Un des autres vecteurs privilégiés de contamination est le **contact des mains non lavées portées à la bouche ou au visage**.



# 2 QUELLES SONT LES MESURES BARRIÈRES À RESPECTER ?



**Se laver**  
très régulièrement les mains



**Ne pas se serrer la main**  
éviter les embrassades



**Tousser ou éternuer**  
dans son coude ou dans un  
mouchoir à usage unique et  
le jeter ensuite



**Respecter la distance  
de sécurité** et ne pas se  
rassembler en un seul point



**Utiliser des mouchoirs**  
à usage unique et les jeter après

Afin de permettre une reprise d'activité sur l'ensemble des sites en France, des **mesures sanitaires exceptionnelles ont été prises** de façon à préserver la santé de tous les salariés. Les mesures ci-dessous sont communes à tous les sites. Parce que chacun est acteur de la vigilance, les personnes présentes sur les sites doivent adopter les bons réflexes qui sont rappelés dans ce guide.

## 1 LE RESPECT DES GESTES BARRIÈRES

Il est impératif de respecter les gestes barrières, notamment les mesures de distanciation sociale, soit :

- Maintenir une distance de **minimum 1 mètre** entre chaque personne
- **Restreindre au maximum le nombre de personnes dans les espaces communs**, les circulations communes et respecter les consignes associées à ces espaces
- **Respecter les marquages au sol** mis en place dans les zones d'attente
- **Se laver les mains au savon toutes les heures suivant le mode opératoire défini dans les Établissements**

## 2 LE NETTOYAGE RENFORCÉ DES ÉTABLISSEMENTS

Pendant la période de confinement, les services de nettoyage assurent, pour chacun des sites, les tâches suivantes :

- **Nettoyage des sanitaires 2 fois** par jour avec feuille d'émargement et vérification de la présence suffisante de savon et de papier
- **Nettoyage renforcé des espaces communs**
- **Vidage des poubelles** près des postes de travail et renforcé dans les espaces communs

Pour faire appliquer les mesures d'hygiène au poste de travail, les produits ci-dessous sont mis à la disposition des salariés soit individuellement, soit en libre-service dans les espaces :

- Du **savon** dans les sanitaires
- Du **papier absorbant à usage unique et des produits désinfectants**
- Du **produit hydro-alcoolique**
- Des **gants jetables à usage unique ainsi que des masques chirurgicaux**



**LES MESURES  
SANITAIRES  
APPLICABLES  
DANS TOUS LES  
ÉTABLISSEMENTS  
DE MBDA FRANCE**

### 3 MES HORAIRES DE TRAVAIL

Compte tenu des mesures de distanciation sociale, le fonctionnement des équipes a été adapté pour l'ensemble des sites. Les nouvelles **plages de travail** sont de **6 heures** et sont établies comme suit :

Une plage du matin de  
**7h00 à 13h00**

Une plage de l'après-midi de  
**14h00 à 20h00**

**Ces horaires devront impérativement être respectés**

Les vacations sont à tour de rôle physiquement présentes sur site et intègrent leurs espaces de travail habituels. Dans certains sites, et selon les entités, le travail peut être organisé sur une seule plage horaire. Dans cette configuration, il n'y a pas de passage de consignes orales : la transmission des informations est à convenir avec la hiérarchie. Pendant cette période, le temps de travail effectif est de **6 heures** : la journée est comptabilisée comme une journée pleine au sens de la rémunération.

Pour répondre à cet impératif, les horaires des Établissements ont été adaptés.

### 4 LA RESTAURATION

**Il n'y a pas de restauration possible ou autorisée dans les Établissements.**

Les horaires de vacation des équipes permettent à chacun de se restaurer avant ou après sa journée de travail à son domicile.

# 1 AVANT DE PARTIR EN DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

- Je pense à contrôler ma température. Elle doit être inférieure à 37,5 degrés
- Je n'oublie pas de me munir de mon **justificatif de déplacement professionnel** délivré par ma hiérarchie
- J'utilise mon véhicule plutôt que les transports en commun et je suis seul à bord. Le service de navette est indisponible pour éviter la proximité entre les salariés
- Si vous venez en vélo, le parking à vélo, les vestiaires et les douches ne sont pas accessibles. Il vous sera proposé de parquer votre vélo à l'entrée, dans le périmètre du site.
- Je prévois d'arriver sur le site dans la **demi-heure précédent ma vacation**
- En cas d'empêchement ou de suspicion d'infection, je préviens immédiatement le Service Santé au Travail, le SPRS ou mon responsable

L'Établissement du **Plessis-Robinson** est ouvert de **6h30 à 20h30**

# 2 EN ARRIVANT OU EN REPARTANT DE L'ÉTABLISSEMENT

- Lorsque j'arrive sur le site, je me gare au **parking P1** uniquement
- Je respecte **les marquages au sol** dans les différents espaces
- Je me lave **les mains au savon** au point d'eau à proximité de ma zone d'attente ou de mon espace de travail
- Je m'installe au poste de travail identifié par mon manager **en respectant les affichages en place**

# 3 AVANT DE REPARTIR VERS MON DOMICILE

- Je range tous **mes effets personnels**
- Je **désinfecte mes surfaces de travail**, claviers et écrans, puis je jette les produits souillés dans la poubelle à proximité
- Je prévois de partir du site le **plus tôt possible à la fin de ma vacation**

Un message audio sera diffusé pour faciliter la réalisation de ces activités

**LES MESURES  
SANITAIRES  
APPLICABLES  
UNIQUEMENT POUR  
L'ÉTABLISSEMENT**

**du Plessis-Robinson**

Je n'oublie pas de  
me laver les mains au  
savon toutes les heures  
et en arrivant à mon  
domicile.



# 4 DURANT MA JOURNÉE DE TRAVAIL

## J'APPLIQUE LES MESURES D'HYGIÈNE

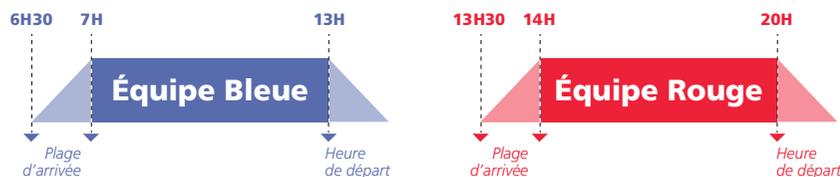
Les mesures d'hygiène applicables sur le site du Plessis-Robinson sont les mêmes que celles édictées au niveau France. En complément de ces mesures, l'Établissement a mis en place les dispositions suivantes :

- **Un flacon individuel de solution hydro-alcoolique** est distribué à chaque salarié lors de sa venue sur le site et sera renouvelé périodiquement ou en appelant le **54 50 00**
- Un ensemble de **10 masques par salarié couvrant** les besoins des jours suivants à raison de 1 masque par jour
- **Des rondes des services compétents** sont réalisées sur le site pour vérifier que la situation est sous-contrôle

Il est de la responsabilité de chacun de manipuler avec un papier à usage unique imprégné de solution nettoyante tous les appareillages, les boutons, robinets, poignées et équipements.

## L'ORGANISATION DES ESPACES DE TRAVAIL

- Chaque poste de travail est unipersonnel et marqué par la présence d'une feuille au nom de la personne qui l'utilise, précisant l'appartenance à l'équipe du matin (**équipe bleue**) ou de l'après-midi (**équipe rouge**)



- Les salariés présents sont tous **physiquement éloignés les uns des autres d'une distance supérieure à 1 mètre**. Pour cela, certains postes de travail sont interdits et marqués par un panneau d'interdiction
- Les postes de travail sont uniques : des procédures spécifiques seront appliquées dans le cas exceptionnel où le poste est partagé. *Par exemple, des films plastiques sont installés pour recouvrir les claviers.*
- Si deux personnes se succèdent exceptionnellement à un même poste de travail, veillez à attendre au minimum **3 heures entre deux occupations**
- Si j'utilise un moyen commun, je suis les règles de prévention établies par mon manager

COVID  
INTERVENTION



Vous constatez un manque de produits ou une situation sanitaire anormale ? Pour demander une intervention, appelez le **54 50 00**

De plus, certaines règles sont à respecter :

- **Je ne m'accoude pas sur une niche ou une cloisonnette** pour discuter avec un collègue et je ne m'attarde pas dans les couloirs de circulation
- Pour collaborer, je privilégie Skype et en dernier ressort les salles de réunion
- Je n'oublie pas de ranger et de nettoyer mon poste à la fin de ma vacation

## DANS LES ESPACES COMMUNS

### Les espaces de réunion (salle commune, projet, Obeya, box etc) :

- Je respecte la distance barrière et je n'utilise qu'une chaise sur deux (minimum 1 mètre entre les participants)
- Je veille à respecter au moins **3 heures d'inoccupation** de la salle avant sa réutilisation
- Aucune occupation des salles n'est possible de **11h00 à 14h00**
- Une **feuille d'émargement** est à disposition à l'entrée de chaque salle pour indiquer l'heure de fin de ma réunion
- Les box ne peuvent être utilisés que par **une seule personne à la fois**

### Les espaces de convivialité :

- Aucun rassemblement ou stationnement n'est autorisé dans ces espaces
- L'utilisation des distributeurs de denrées alimentaires est interdite
- Celle des distributeurs de boisson et des fontaines à eau est tolérée

### Dans les autres espaces :

- L'utilisation des ascenseurs est réservée aux personnes en ayant une réelle justification. Elle reste possible à plusieurs à condition de respecter **1 mètre de distance, soit pas plus de 2 personnes par ascenseurs**
- L'accès aux sanitaires est limité à **2 personnes au maximum** simultanément en utilisant les lavabos les plus éloignés
- **J'utilise un papier à usage unique ou le coin du badge** pour manipuler les robinets et autres boutons
- Je laisse les portes ouvertes dans les espaces de circulation et les portes des bureaux individuels (sauf portes badgées)
- Si besoin, des nettoyages peuvent être réalisés en complément avec les produits disponibles dans vos espaces.  
Appelez le **54 50 00**



Attention : lorsque je souhaite faire une pause, je n'oublie pas de me laver les mains avant et après et de respecter une distance d'au moins 1 mètre avec d'autres personnes

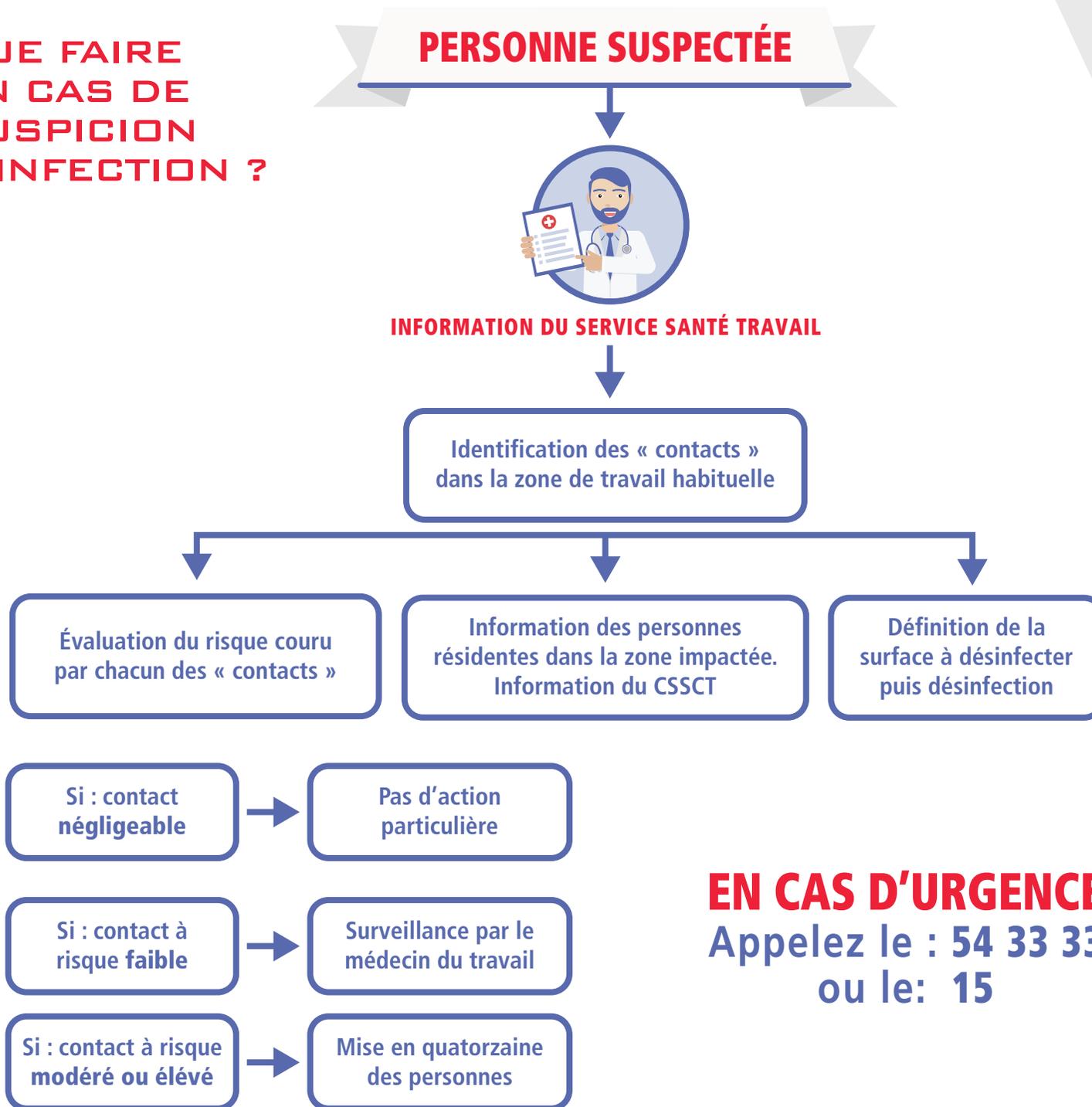
## 5 LES MESURES SPÉCIFIQUES POUR LES SALARIÉS TRAVAILLANT DANS LES LABORATOIRES OU LES SALLES D'INTÉGRATION

- Dans la mesure du possible, les moyens, les bancs et outillages ne peuvent être utilisés que par une seule personne par vacation
- Dans le cas dérogatoire où deux collaborateurs cohabitent sur un même poste technique, banc ou outillage :
  - Les postes doivent être inoccupés durant au moins **3 heures entre les deux vacations**
  - Ou je respecte une distance de sécurité de **1 mètre**
  - Ou je porte des **gants jetables**
- Lorsque je quitte un espace, **je pulvérise un produit de nettoyage** sur les surfaces de travail, les outillages et bancs de test ainsi que les moyens de manutention

**En cas d'usage d'espaces ou de moyens simultanément, une analyse des postes devra être menée par le manager et amener à :**

- **La réalisation d'un geste de désinfection à chaque passation du moyen**
- **Le respect de la distance barrière**
- **Le port obligatoire d'un casque à visière en pexiglas**

# 6 QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION D'INFECTION ?



**EN CAS D'URGENCE**  
Appelez le : 54 33 33  
ou le: 15

L'ensemble de ces mesures pourra être revu en fonction du retour d'expérience des premières équipes qui réintègrent les Établissements de MBDA France. Nous vous remercions de respecter ces mesures et d'en prendre entièrement connaissance dès lors que vous reprenez une activité sur votre site.

## **POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE COVID-19**

**Les informations gouvernementales sont disponibles :**

Sur le site : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Un numéro vert est disponible **24h /24 et 7j/7 : 0 800 130 000**

**Les informations dédiées à MBDA France sont disponibles :**

Sur le site intranet WeLink :

<https://digital.group.intra/sites/D139/fr/Pages/home.aspx>

Sur le site Internet accessible depuis l'extérieur de l'entreprise :

<https://www.mbda-systems.com/coronavirus-france/>

**MBDA France**

1 avenue Réaumur  
92358 Le Plessis-Robinson cedex  
Tél. : 01 71 54 10 00

[www.mbda-systems.com](http://www.mbda-systems.com)

MBDA France - Avril 2020

